

<b>Émission</b> 2025-11-17	<b>Révision</b>	<b>Code</b> 114
<b>Responsable</b>	Service des communications	
<b>Politique</b>	Nétiquette des réseaux sociaux	
<b>Adoption</b>	Résolution n° 2025-11-640	

## **Nétiquette des réseaux sociaux de la Ville de Sorel-Tracy**

Les médias sociaux de la Ville de Sorel-Tracy sont des espaces d'échanges qui visent à informer la population, encourager la participation citoyenne et favoriser les discussions constructives.

Nous vous invitons à participer activement, à poser vos questions et à partager vos opinions tout en maintenant un climat courtois et respectueux.

En utilisant ces plateformes, vous vous engagez à respecter la présente nétiquette et vous reconnaissez en avoir pris connaissance.

---

### **Règles de participation**

- **Courtoisie et respect:** les propos doivent être formulés dans un esprit d'ouverture et de politesse. Les attaques personnelles, insultes, propos diffamatoires, menaces, langage grossier, vulgaire, discriminatoire, haineux, sexiste, raciste, homophobe ou xénophobe ne seront pas tolérés.
- **Pertinence:** les commentaires doivent avoir un lien direct avec les sujets abordés ou avec les activités de la Ville de Sorel-Tracy.
- **Clarté:** évitez l'usage excessif des majuscules (équivalant à crier sur Internet) et les messages répétitifs.

- **Autonomie:** il est important de garder à l'esprit que les réseaux sociaux de la Ville de Sorel-Tracy agissent comme supports à son site Web. Il est donc normal que toute l'information ne s'y trouve pas. Avant de poser une question sur les réseaux sociaux, il est recommandé d'essayer de trouver l'information sur le site Web ou dans la publication elle-même.
- **Confidentialité:** ne publiez pas de renseignements personnels (adresse, numéro de téléphone, numéro de compte, etc.). Toute information de cette nature sera retirée.
- **Langue:** nous encourageons l'utilisation d'un français de qualité. La Ville de Sorel-Tracy utilise exclusivement le français dans ses communications écrites et orales, tel que le prévoit la *Charte de la langue française* qui édicte un devoir d'exemplarité.
- **Hyperliens et contenus externes:** les liens et images sont permis, pourvu qu'ils respectent la nétiquette. La Ville n'est toutefois pas responsable du contenu externe partagé par les citoyens.
- **Droits d'auteur:** assurez-vous d'être propriétaire du contenu que vous publiez ou d'en citer la source.
- **Publicité et promotion:** toute sollicitation commerciale, partisane ou promotionnelle est interdite.

---

**Nous nous gardons le droit de ne pas publier ou de supprimer sans préavis:**

- les propos haineux, violents, discriminatoires ou irrespectueux;
- les accusations ou attaques personnelles envers des citoyens, des employés ou des élus;
- les messages ou images inappropriés, obscènes, diffamatoires ou offensants;
- les contenus hors sujet ou visant à détourner la discussion;
- les messages répétés de façon abusive;
- toute tentative d'usurpation d'identité ou utilisation de faux profils;
- la diffusion d'informations confidentielles ou sensibles;

- toute incitation à des activités illégales ou dangereuses;
  - la désinformation ayant comme objectif de nuire au débat public.
- 

### **Gestion et modération**

- Les comptes de la Ville de Sorel-Tracy sont gérés par le Service des communications.
- Les échanges se déroulent durant les heures normales de travail. S'il s'agit d'une urgence qui nécessite l'intervention de la police, des pompiers ou des ambulanciers, signalez le 911.
- La Ville s'engage à répondre aux questions dans un délai raisonnable (généralement dans les 24 heures ouvrables).
- Les plaintes et demandes officielles ne sont pas traitées publiquement sur nos plateformes. Pour ce type de démarche, utilisez plutôt nos canaux officiels (site Web, téléphone ou courriel).
- Toute personne est responsable des propos qu'elle publie. La Ville n'assume aucune responsabilité quant aux commentaires des internautes.
- En cas de non-respect répété de la nétiquette, la Ville se réserve le droit de masquer ou de supprimer les publications et, si nécessaire, de bloquer l'accès d'un utilisateur à ses plateformes. La Ville de Sorel-Tracy n'est nullement tenue de retirer vos messages de ses réseaux sociaux, si un jour vous en faites la demande. Elle vous invite donc à bien réfléchir à vos propos et à leurs conséquences.
- La Ville de Sorel-Tracy se réserve le droit de modifier cette nétiquette en tout temps, sans préavis.
- La Ville de Sorel-Tracy se réserve le droit de fermer ses comptes de réseaux sociaux à tout moment, et ce, sans préavis.
- Les demandes médias doivent être faites auprès du Service des communications, au 450 780-5600, poste 5716.